evenplast



Code de Conduite
Evenplast Group

2026

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DE LA DIRECTION 4

NOS ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX 5
- PRINCIPES ÉTHIQUES UNIVERSELS 5
- NOS TEXTES DE RÉFÉRENCE 5

VIE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ 6
- SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL : ENGAGEMENT RSE D'EVENPLAST 6
- L'ENGAGEMENT D'EVENPLAST SE TRADUIT PAR : 6
- EVENPLAST INVITE SES COLLABORATEURS À : 6
- ENGAGEMENT D'EVENPLAST POUR UN MILIEU DE TRAVAIL RESPECTUEUX ET PERFORMANT 7
- ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL : UNE PRIORITÉ RESPONSABLE 8

REVUE SEMESTRIELLE DU PERSONNEL ET PERFORMANCE GLOBALE : NOUVELLE INITIATIVE POUR 2023 8

NOTRE CONDUITE PROFESSIONNELLE - PROTECTION ET USAGE DES ACTIFS D'EVENPLAST 8
- RESPECT DE NOTRE PLANÈTE 9

RELATIONS EXTERNES DE LA SOCIÉTÉ 9
- RESPECT DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS 9
- ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RSE : NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS L'ENVIRONNEMENT 10
- ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE) 10

TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET INTÉGRITÉ 12
- COMPTABILITÉ ET AUDITS 12
- NEUTRALITÉ POLITIQUE ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE 12

PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE RSE : SUIVI DU CODE DE BONNE CONDUITE ET SYSTÈME D'ALERTE 13
- SUIVI DU CODE DE BONNE CONDUITE 13

SYSTÈME D'ALERTE 13

ANNEXES 14

CHARTE DE LA DIVERSITE ET D'INCLUSION D'EVENPLAST 15
ARTICLE 1 : ENGAGEMENT POUR L'EGALITE 15
ARTICLE 2 : VALORISATION DES COMPETENCES LOCALES 15
ARTICLE 3 : PREVENTION DU HARCELEMENT 15
ARTICLE 4 : DIALOGUE INCLUSIF 15
ARTICLE 5 : SENSIBILISATION A LA DIVERSITE 15
ARTICLE 6 : MIXITE ET EQUILIBRE 15
ARTICLE 7 : ADAPTATION RAISONNABLE 15
ARTICLE 8 : MECANISMES DE PROTECTION 15
ARTICLE 9 : SUIVI DES ENGAGEMENTS 15

PRÉFACE DE LA DIRECTION

La direction d'Evenplast souligne l'importance du Code de Conduite dans la performance globale et le développement durable de l'entreprise. La réputation d'Evenplast repose sur la confiance que clients, actionnaires, partenaires et collaborateurs placent dans notre intégrité et la qualité de nos services. Ce Code est le reflet de nos engagements éthiques, sociaux et environnementaux, qui sont intégrés dans le comportement de nos collaborateurs et constituent la base de notre culture d'entreprise.

Ce document vise à clarifier nos principes de responsabilité individuelle et collective, essentiels à la pérennité de nos activités et à notre succès économique, social et écologique. Il guide notre direction et nos équipes vers l'excellence, l'intégrité et la loyauté, tout en renforçant notre responsabilité envers les parties prenantes et l'environnement.

Nous engageons toute la société à agir conformément à ce Code, dans un esprit de développement durable et de performance durable. Cela inclut le respect des lois, la promotion de pratiques équitables et la contribution à un avenir plus vert. Nous remercions chacun pour son engagement à maintenir la conformité et l'intégrité de nos opérations, qui sont fondamentales pour notre réussite à long terme.

NOS ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX

Chez Evenplast, nous nous engageons à mener nos affaires de façon responsable et éthique, respectueuse des principes de développement durable. Nous construisons des relations durables et basées sur la confiance avec nos clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, collectivités locales, communautés, actionnaires et employés, en nous appuyant sur l'honnêteté, l'intégrité et le respect des lois.

PRINCIPES ÉTHIQUES UNIVERSELS

- Agir avec honnêteté et responsabilité.
- Observer les lois et réglementations en vigueur.
- Honorer la dignité et les droits fondamentaux de tous.
- Prendre des décisions respectueuses de l'environnement.
- Utiliser les ressources et biens de l'entreprise dans l'intérêt de tous, y compris des actionnaires.
- Soutenir les initiatives de nos équipes qui contribuent au bien commun et au développement durable.
- Préserver la confidentialité des informations d'affaires.
- Partager nos connaissances et compétences avec nos collègues pour atteindre ensemble nos buts professionnels.

NOS TEXTES DE RÉFÉRENCE

- La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Convention Européenne des droits de l'homme ;
- Différentes conventions de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier les conventions 29, 105, 138, 182 (travail des enfants et travail forcé), 155 (sécurité et santé des travailleurs), 111 (discrimination), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective) ;
- Les principes directeurs de l'OCDE ;
- La convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant ;
- Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable associés (ODD) ;
- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, dit UNGP (United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights) ;
- Les principes d'autonomisation des Femmes des Nations Unies ;
- Le Code Anti-Corruption d'Evenplast.

VIE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL : ENGAGEMENT RSE D'EVENPLAST

Dans sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Evenplast s'engage à aller au-delà du simple respect des lois en matière de sécurité et santé au travail. L'entreprise est proactive dans la mise en œuvre de pratiques qui assurent un environnement de travail où la protection et la sécurité des collaborateurs sont primordiales.

L'ENGAGEMENT D'EVENPLAST SE TRADUIT PAR :

- Une adhésion volontaire aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail concernant les conditions de travail.
- La mise en œuvre d'initiatives qui favorisent la santé des collaborateurs, y compris un environnement de travail sain et sécurisé, qui respecte les attentes réglementaires.
- Une culture d'entreprise où la prévention des risques est intégrée dans toutes les activités, visant à garantir l'intégrité physique et psychique de chaque personne.

Evenplast, consciente que la sécurité et la santé au travail sont des vecteurs de progrès dans les dimensions sociales et économiques, **encourage chacun à adopter une attitude responsable. Cela implique de respecter et de faire respecter les directives établies par l'entreprise pour maintenir un lieu de travail sans danger.**

EVENPLAST INVITE SES COLLABORATEURS À :

- Participer activement à la prévention des accidents et à l'amélioration des conditions de travail.
- Respecter les mesures de sécurité établies pour minimiser l'exposition aux risques.
- Contribuer à une culture de sécurité partagée, où chaque personne est gardienne de la santé et du bien-être de ses collègues.

La responsabilité sociale d'Evenplast se manifeste également dans l'interdiction formelle de toute possession ou consommation de substances illicites sur le lieu de travail, assurant ainsi un environnement professionnel respectueux et sécuritaire pour tous.

ENGAGEMENT D'EVENPLAST POUR UN MILIEU DE TRAVAIL RESPECTUEUX ET PERFORMANT

Chez Evenplast, nous voulons que notre entreprise soit un lieu où tout le monde se sent bien et respecté. Lorsque nous avons créé notre Charte de la diversité et de l'inclusion en 2023, nous avons décidé de faire en sorte que nos actions montrent notre sérieux en matière de responsabilité et de bien-être au travail.

Direction et Employés engagés : Nous espérons voir nos managers et tous ceux qui travaillent chez nous montrer l'exemple en traitant tout le monde de la même manière et en respectant chacun, quelle que soit sa situation.

Recruter et Promouvoir Justement : Nous nous engageons à effectuer des recrutements et des promotions de manière juste, en sélectionnant les individus en fonction de leurs compétences et de leur mérite, sans discrimination fondée sur leur apparence ou leur origine.

Cultiver le Respect Mutuel : Nous considérons comme essentiel que tous nos employés comprennent ce que signifie le respect envers les autres et comment éviter de les blesser par des paroles ou des actions.

Écouter et Parler Ouvertement : Nous voulons que tout le monde puisse parler librement de ses idées sur comment rendre l'entreprise meilleure, surtout quand il s'agit de s'assurer que tout le monde se sent inclus et apprécié.

Être Clair sur Ce que Nous Faisons : Nous promettons de dire clairement comment nous progressons dans nos efforts pour être une entreprise plus inclusive et équitable. Nous allons suivre nos progrès et en parler ouvertement.

Tenir Tout le Monde Responsable : Nous attendons de tous les collaborateurs qu'ils respectent ces règles, et nous avons mis en place des mécanismes pour signaler tout écart. Des mesures seront prises en cas de non-respect des règles.

Nous croyons qu'en travaillant tous ensemble et en restant fidèles à ce que nous avons promis, nous pouvons faire d'Evenplast un meilleur lieu de travail pour tout le monde.

ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL : UNE PRIORITÉ RESPONSABLE

EVENPLAST s'oriente vers une amélioration progressive du bien-être de ses salariés, en intégrant les contraintes des impératifs de service. **Nous nous lançons dans une démarche volontariste et progressive pour instaurer des politiques de travail favorisant l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle.** Cela comprend l'introduction par étapes du télétravail, en veillant à l'alignement avec les nécessités opérationnelles de l'entreprise.

Dans cette optique, EVENPLAST proposera à ses employés des activités centrées sur la santé et le bien-être sur base de volontariat. Ces initiatives seront mises en œuvre graduellement pour s'assurer qu'elles s'intègrent harmonieusement dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise et qu'elles soutiennent efficacement nos employés. Cette progression méthodique vers un environnement de travail épanouissant est essentielle pour garantir que les solutions apportées soient durables et bénéfiques tant pour le personnel que pour la société.

REVUE SEMESTRIELLE DU PERSONNEL ET PERFORMANCE GLOBALE : NOUVELLE INITIATIVE POUR 2023

Dans le cadre de l'engagement d'EVENPLAST envers une responsabilité sociale et économique accrue, la politique de revue semestrielle du personnel est une initiative stratégique qui débutera au second semestre de 2023. Cette démarche est déterminante pour le développement d'une synergie entre le progrès individuel et la performance économique globale de l'entreprise.

À travers ces revues, prévues pour démarrer cette année, nous ambitionnons d'établir un dialogue approfondi avec nos employés, en vue d'évaluer leur contribution et de planifier leur parcours professionnel en cohérence avec leurs aspirations et les objectifs économiques d'EVENPLAST. L'alignement de cette politique avec la planification des talents et des ressources métiers est essentiel pour assurer une adéquation entre les compétences individuelles et les exigences du marché, tout en préservant l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle.

Cette initiative s'inscrit dans une perspective de performance durable : elle vise à cultiver une culture de l'excellence et de l'innovation parmi nos collaborateurs. En intégrant pleinement cette revue dans notre cycle annuel dès le second semestre 2023, nous reconnaissons l'importance cruciale du développement personnel pour accroître la performance économique et renforcer la compétitivité de l'entreprise sur le long terme.

NOTRE CONDUITE PROFESSIONNELLE - PROTECTION ET USAGE DES ACTIFS D'EVENPLAST

Prendre Soin de ce qui Nous Entoure Chez EVENPLAST, chaque personne est gardienne des outils et des trésors de l'entreprise. Que ce soit un véhicule, un bureau, ou les pensées innovantes que nous développons, nous veillons à ce que tout soit utilisé avec soin et respect, pour le travail uniquement.

Nos Outils, Nos Règles Les machines, les logiciels, les téléphones – tout ce qui aide à accomplir notre travail – sont là pour un usage professionnel. Bien sûr, il arrive que nous les utilisions pour des raisons personnelles, mais toujours avec modération et sans jamais oublier que notre premier devoir est envers EVENPLAST.
L'Innovation Protégée Les idées nouvelles, c'est le cœur de notre entreprise. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour les garder en sûreté : des mots de passe, des mesures de sécurité, pour s'assurer que ces pépites restent bien à leur place.

Cybersécurité, Notre Vigilance Constante Les informations d'EVENPLAST sont comme un coffre-fort numérique. Nous utilisons des mots de passe et des systèmes de sécurité pour que nos secrets d'entreprise ne tombent pas entre de mauvaises mains.

L'Image d'EVENPLAST, Miroir de Nos Actions Nous sommes les ambassadeurs d'EVENPLAST. À chaque fois que nous prenons la parole ou agissons, nous peignons l'image de notre entreprise. Nous veillons donc à toujours présenter EVENPLAST sous son meilleur jour.
La Vérité, Notre Langage Dans nos rapports, nos mails, chaque information que nous partageons doit être vraie et complète. Chez EVENPLAST, la transparence est la clé : elle bâtit la confiance et la solidité de nos relations.

Confidentialité, Notre Devoir Ce qui est privé chez EVENPLAST doit le rester. Nous sommes tous responsables de garder les informations confidentielles, bien gardées, loin des oreilles et des yeux indiscrets.

RESPECT DE NOTRE PLANÈTE

EVENPLAST se soucie de la planète. Nous faisons attention à notre impact sur l'environnement, **en réduisant notre empreinte carbone** et **en protégeant la biodiversité autour de nous**. Nous recyclons, nous réduisons nos déchets et nous faisons des choix qui aident à garder notre terre en bonne santé.

En suivant ces principes simples, nous bâtissons un EVENPLAST durable et respectueux, non seulement envers nos collègues et notre travail, mais aussi envers l'environnement qui nous entoure. C'est notre engagement commun pour aujourd'hui et pour les générations futures.

RELATIONS EXTERNES DE LA SOCIETE

RESPECT DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

Chez EVENPLAST, nous nous engageons à toujours respecter les lois et les règlements en vigueur, quels que soient les pays où nous opérons, ainsi que nos collaborateurs. Cet engagement est essentiel pour préserver notre réputation d'intégrité et de transparence dans notre secteur d'activité.

Chaque membre de notre équipe doit donc se familiariser avec les lois et les règlements qui concernent son travail et s'assurer de les suivre rigoureusement. Même si nous ne nous attendons pas à ce que chacun soit un expert en droit, nous attendons de tous qu'ils aient une connaissance de base leur permettant de savoir quand demander des conseils à la direction.

Nous accordons une attention particulière au respect des règles en matière d'emploi, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Si un collaborateur a le moindre doute sur la légalité d'une situation ou si elle pourrait nuire à notre réputation, il doit immédiatement en informer la direction pour obtenir des conseils.
Le respect des obligations de contrôle, la collaboration avec les organes de contrôle et d'audit internes et externes, ainsi que la correction rapide des erreurs et des dysfonctionnements sont obligatoires. Nous ne tolérons aucun comportement illégal ou non éthique, et nous nous engageons à soutenir les plus hautes valeurs éthiques, comme le droit de nos clients à attendre de nous et de nos représentants qu'ils agissent de manière éthique.

Si un collaborateur se trouve dans une situation contraire aux règles énoncées dans ce code, il doit en informer Stéphane Madelmont ou Maryline Soutrenon.

ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RSE : NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS L'ENVIRONNEMENT

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Chez Evenplast, nous nous engageons résolument à minimiser les impacts négatifs de nos activités sur l'environnement. La protection de l'environnement est un principe fondamental qui guide toutes les étapes de notre travail, et c'est un engagement que chaque membre de notre équipe partage.

SÉCURITÉ DES PRODUITS ET SOLUTIONS Nous considérons la sécurité comme une priorité absolue dès la conception de nos produits et solutions. Tout ce que nous mettons sur le marché répond au moins aux normes de sécurité en vigueur. Les dispositifs de sécurité intégrés dans nos machines protègent les travailleurs de nos clients, et nos manuels d'utilisation fournissent des informations claires sur les domaines d'application et les précautions à prendre. En cas de défaut potentiellement dangereux sur un produit, nous nous engageons à en informer rapidement le client pour minimiser les risques.

BILAN CARBONE ET TRAJECTOIRE NET ZERO 2050 Evenplast s'engage également dans une démarche de Bilan Carbone pour déterminer notre empreinte carbone actuelle. Cette évaluation nous aidera à établir une trajectoire vers la neutralité carbone d'ici 2050. Nous sommes résolus à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et à jouer un rôle actif dans la lutte contre le changement climatique.

PROMOTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE Nous encourageons activement l'économie circulaire en proposant des sacs réutilisables et recyclables chaque fois que cela est possible. Notre objectif est de contribuer à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles.

ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

LOYAUTÉ ENVERS LA CLIENTÈLE Nous considérons la confiance de nos clients comme l'un de nos objectifs fondamentaux. Cette confiance se gagne et se maintient grâce au respect strict de leurs droits, à la protection de leurs intérêts, à la gestion appropriée de leurs données personnelles, ainsi qu'à notre engagement à tenir nos promesses.

LOYAUTÉ ENVERS LES ACTIONNAIRES Nous nous engageons à maintenir un dialogue équilibré et transparent avec nos investisseurs. À cette fin, nous fournissons une information de qualité, sincère et véritable.

RESPECT DE LA CONCURRENCE Nous respectons les règles de la libre concurrence et condamnons toute entente entre concurrents ou tout abus de position dominante. Nos collaborateurs sont tenus de ne pas partager d'informations sensibles avec des concurrents, de commercialiser nos produits et programmes conformément aux normes du marché, et de signaler tout incident ou doute concernant le droit de la concurrence. Nous ne tolérons pas la fixation des prix entre concurrents ni les accords de partage de marché. Nous collectons des informations sur nos concurrents de manière légale et éthique, sans recourir à des pratiques déloyales.

PUBLICITÉ ÉQUITABLE Nous n'utilisons la comparaison de nos produits et services avec ceux de la concurrence que si elle repose sur des études ou des données objectives et réelles. Nous refusons la publicité déloyale.

RESPECT DES PARTENAIRES COMMERCIAUX Nous traitons nos partenaires commerciaux avec équité dans tous les pays où nous opérons. La sélection de nos fournisseurs est basée sur des critères objectifs, y compris des critères éthiques communs à notre entreprise. Nos collaborateurs doivent agir de manière juste, équitable et honnête dans leurs interactions avec les fournisseurs, représentant toujours les intérêts de notre entreprise de manière véridique et transparente. Nous respectons scrupuleusement les droits et obligations liés à la sous-traitance.

MÉCÉNAT Nos activités de mécénat sont soumises à des règles strictes, et toute exception doit être approuvée par la Direction Générale de l'entreprise.

Le Code de conduite Fournisseurs, la politique environnementale, le code anti-corruption, la charte de la Diversité et la Charte des Achats Responsables font l'objet d'une publication distincte de ce code.

RECOURS À DES INTERMÉDIAIRES Nous reconnaissons que dans certains secteurs où notre présence est limitée ou en raison de besoins techniques spécifiques, il peut être nécessaire de faire appel à des agents, consultants ou intermédiaires pour soutenir nos activités commerciales. Cependant, l'utilisation de ces intermédiaires doit être justifiée et leurs services doivent être authentiques.

Contrats Formalisés et Transparence Tous les services fournis à notre entreprise par des tiers tels que bureaux d'études, consultants, agents ou spécialistes doivent faire l'objet d'un contrat formalisé, en conformité avec nos procédures internes et la législation en vigueur. Ces contrats doivent également être enregistrés dans notre système

comptable. Chaque accord doit clairement définir les rôles et les responsabilités de l'intermédiaire et de notre entreprise, ainsi que les modalités de rémunération. La rémunération des intermédiaires doit correspondre aux services effectivement rendus à notre entreprise, et les paiements doivent respecter les conditions stipulées dans les contrats.

Engagements Conformes aux Principes des Nations Unies Nos engagements envers nos fournisseurs et sous-traitants sont alignés sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, connus sous le nom de «UNGP» (United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights). Ces engagements reflètent notre engagement envers le respect des droits humains dans toutes nos opérations.

TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET INTÉGRITÉ

COMPTABILITÉ ET AUDITS

Nous accordons une grande importance à la transparence financière et à l'intégrité de nos pratiques comptables. Cela se reflète dans les principes suivants :

Conformité Comptable Nos collaborateurs sont tenus de garantir que nos livres comptables et enregistrements respectent les normes comptables de l'entreprise ainsi que les lois et réglementations comptables locales en vigueur.

Exactitude et Exhaustivité Les livres comptables doivent être maintenus de manière exhaustive, assurant la prise en compte de tous les actifs, passifs, revenus et dépenses. Cela signifie qu'ils doivent être exacts, sans enregistrements erronés ou fictifs, et refléter fidèlement la nature des transactions de l'entreprise.

Ponctualité Les transactions doivent être enregistrées au moment de leur occurrence, indépendamment de leur budgétisation. Cela garantit la ponctualité et l'actualité de nos états financiers.

Responsabilité Personnelle Chaque collaborateur, dans le cadre de ses responsabilités, est tenu de fournir des estimations, analyses et informations précises pour une évaluation correcte des actifs (comme les immobilisations et les créances clients) et des passifs (comme les dettes et les provisions).

Exactitude des Informations Financières Chaque collaborateur est responsable de l'exactitude des informations financières communiquées en interne et en externe, ainsi que de la conservation des documents justificatifs nécessaires.

Nous maintenons une politique de transparence financière rigoureuse pour garantir l'intégrité de nos opérations financières.

NEUTRALITÉ POLITIQUE ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

NEUTRALITÉ POLITIQUE La Société a adopté une politique de neutralité politique. Cela signifie que nous ne soutenons ni directement (par des contributions financières) ni indirectement (par des achats ou fournitures de biens et services) aucune activité politique, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE Nous encourageons nos collaborateurs à s'engager dans des activités politiques, culturelles, humanitaires ou sportives au sein de leurs communautés. Cependant, ces engagements ne doivent en aucun cas impliquer la Société et doivent être menés en dehors de nos locaux et du temps de travail.

Notre engagement envers la neutralité politique reflète notre désir de respecter la diversité des opinions au sein de notre entreprise tout en garantissant que notre entreprise reste impartiale et non partisane dans toutes les activités politiques.

PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE RSE : SUIVI DU CODE DE BONNE CONDUITE ET SYSTÈME D'ALERTE

SUIVI DU CODE DE BONNE CONDUITE

Objectif Le Code de Bonne Conduite d'Evenplast est essentiel pour guider nos actions éthiques au sein de l'entreprise. Cette procédure vise à assurer une bonne diffusion et application du Code, à répondre aux sollicitations des collaborateurs et à proposer des améliorations en matière de développement durable et d'éthique.

Responsabilités La Direction, représentée par le Président et la Directrice des Ressources Humaines, est chargée de :

1. Suivre la diffusion et l'application du Code de Bonne Conduite.

2. Répondre aux sollicitations des collaborateurs concernant le Code, y compris les réclamations liées à des violations présumées.

3. Proposer des initiatives pour faire évoluer notre politique RSE.

Mises à Jour Toutes les procédures sont régulièrement mises à jour pour se conformer aux nouvelles réglementations.

SYSTÈME D'ALERTE

Objectif Notre système d'alerte permet aux collaborateurs et tiers à la société de signaler diverses infractions, notamment des crimes, des violations de la loi, des violations du Code de Bonne Conduite, des menaces graves pour l'intérêt général, ou tout acte en contradiction avec nos valeurs.

Procédure Tout collaborateur ou tiers externe souhaitant clarifier une question liée au Code ou signaler une violation présumée peut contacter Maryline Soutrenon ou Stéphane Madelmont. Nous encourageons l'identification de l'émetteur, mais les saisines anonymes pourraient être prises en compte dans des situations exceptionnelles.

Confidentialité et Protection La Direction assure la stricte confidentialité des dossiers, y compris l'identité du lanceur d'alerte et de la personne visée par l'alerte. Aucune mesure de représailles n'est tolérée, et ceux qui en sont responsables seront sanctionnés.

Contacts pour Signaler une Alerte
Stephane.madelmont@evenplast.com
Maryline.soutrenon@evenplast.com

Nous sommes engagés envers la transparence, l'intégrité et la protection de ceux qui signalent des préoccupations éthiques au sein de l'entreprise.

ANNEXES

CHARTE DE LA DIVERSITE ET D'INCLUSION D'EVENPLAST

PRÉAMBULE : Evenplast, PME dynamique implantée en Haute-Loire, dans la région de Riotord, s'engage à promouvoir et à intégrer activement les principes de diversité et d'inclusion au sein de sa culture d'entreprise et de sa stratégie opérationnelle.

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT POUR L'EGALITE

Evenplast s'engage à offrir à tous ses employés des chances égales en termes d'embauche, de développement professionnel, de promotion et de conditions de travail, sans aucune forme de discrimination.

ARTICLE 2 : VALORISATION DES COMPETENCES LOCALES

Evenplast privilégie l'emploi des habitants des communes avoisinantes et valorise le savoir-faire local, tout en s'ouvrant à la diversité des profils et des expériences.

ARTICLE 3 : PREVENTION DU HARCELEMENT

Evenplast adopte une politique de tolérance zéro envers le harcèlement et la violence sur le lieu de travail, assurant un environnement où le respect mutuel est la norme.

ARTICLE 4 : DIALOGUE INCLUSIF

Evenplast encourage un dialogue ouvert et inclusif, permettant à chaque salarié de participer activement à la vie de l'entreprise et d'être entendu.

ARTICLE 5 : SENSIBILISATION A LA DIVERSITE

Evenplast s'engage à dispenser des formations régulières pour sensibiliser ses équipes à la diversité, à l'inclusion et à l'importance du respect mutuel.

ARTICLE 6 : MIXITE ET EQUILIBRE

Evenplast œuvre pour une représentation équilibrée des genres à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels de l'entreprise, reconnaissant la force que représente la mixité.

ARTICLE 7 : ADAPTATION RAISONNABLE

Evenplast s'engage à adapter les conditions de travail aux besoins spécifiques de ses employés, respectant les différences individuelles et facilitant l'intégration.

ARTICLE 8 : MECANISMES DE PROTECTION

Evenplast met en place des dispositifs confidentiels et accessibles pour le signalement des actes discriminatoires ou de harcèlement, garantissant la protection des salariés.

ARTICLE 9 : SUIVI DES ENGAGEMENTS

Evenplast effectuera un suivi régulier pour s'assurer de l'application effective de cette charte et mesurer les progrès en matière de diversité et d'inclusion.

CONCLUSION : Evenplast s'engage fermement à enrichir son environnement de travail par la diversité et à favoriser une culture où chaque employé se sent valorisé et inclus, contribuant ainsi au succès collectif de notre entreprise en Haute-Loire.



Nous contacter

www.evenplast.com
contact@evenplast.com
tel : +33(0) 4 71 75 37 65
fax : +33(0) 4 71 75 35 68